



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2019

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Cinquième session

Marrakech (Maroc), 16-18 avril 2019

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles des groupes de travail pour un examen approfondi, l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les thèmes subsidiaires du Forum régional africain pour le développement durable : Garantir la paix, la justice et des institutions fortes

Document de synthèse sur le thème subsidiaire « Garantir la paix, la justice et des institutions fortes »

I. Introduction

1. Le présent document de synthèse a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avec des apports et des contributions du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

2. L'objectif de développement durable 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) est le préalable indispensable à la réalisation inclusive de tous les objectifs de développement durable. À la base de toute activité, les sociétés pacifiques, justes et inclusives sont le passage obligé pour réaliser les objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend 24 cibles, de sept autres objectifs, qui sont liées à la promotion de la paix, de la justice et d'institutions efficaces. Ensemble, ces cibles constituent l'objectif 16+, montrant par là l'interaction entre l'objectif 16 et les autres. L'objectif 16 est par essence transversal dans la mesure où il cherche à promouvoir le cadre institutionnel indispensable pour relever de manière efficace et rationnelle les défis de la réalisation des objectifs de développement durable. Sans la paix, la justice et l'inclusivité, le développement durable devient incertain.

3. La bonne gouvernance, telle qu'envisagée dans l'objectif 16, est le fondement sur lequel reposent tous les autres objectifs. De même, toutes les aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine s'articulent autour de la bonne gouvernance et s'alignent sur le Programme 2030 (voir tableau 1), reflétant ainsi la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

* ECA/RFSD/2019/1.

Tableau 1
Objectif de développement durable 16 et alignement sur les objectifs de l'Agenda 2063

<i>Objectif de développement durable 16</i>	<i>Objectifs correspondants de l'Agenda 2063</i>
Paix, justice et institutions efficaces	Objectif 11 : enracinement des valeurs et des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit
	Objectif 12 : institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux
	Objectif 13 : préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité
	Objectif 14 : une Afrique stable et en paix
	Objectif 15 : une architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle
	Objectif 17 : égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie
	Objectif 18 : participation et autonomisation des jeunes et des enfants

Source : Cadre stratégique de la CEA 2019 : synergies des programmes de développement africains (Addis-Abeba, 2019)

4. Les aspects relatifs à l'inclusion du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et leur nature intégrée exigent une mise en œuvre coordonnée et cohérente qui permette de maximiser les avantages liés à la réalisation d'un objectif parallèlement à d'autres.

II. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16

5. Si l'intégration de l'objectif 16 dans le Programme 2030 est une réussite majeure à mettre à l'actif de la communauté internationale, il n'en reste pas moins que, faute de données, sa réalisation et son évaluation continuent de se heurter à des difficultés. La gouvernance, sur laquelle reposent les indicateurs de l'objectif 16, est un nouveau domaine des statistiques officielles dont la mesure n'est guère définie que par quelques normes internationales. Peu de pays et d'instituts nationaux de statistique ont une expérience de la production de statistiques sur la gouvernance. Afin de faciliter la mise en place du cadre mondial d'indicateurs, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a classé tous les indicateurs dans trois catégories en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité des données au niveau mondial. Sur les 23 indicateurs qui permettent de suivre la réalisation de l'objectif 16, seuls six pouvaient être facilement mesurés par les pays au 31 décembre 2018. Ces six indicateurs font partie de la catégorie 1. Pour le reste des indicateurs, soit aucune méthodologie n'a été établie (catégorie 3) soit les données ne sont pas produites régulièrement par les pays (catégorie 2). L'insuffisance de statistiques officielles pose des problèmes qui ne permettent pas une comparaison fiable des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif.

6. Les données et l'analyse actuelles peuvent cependant donner une idée des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16, de ses cibles et de ses indicateurs sur le continent. L'évolution des résultats des indicateurs de gouvernance est présentée dans l'annexe au présent document. Faute de données au niveau national, les pays ont recours aux indicateurs régionaux et mondiaux facilement accessibles, élaborés par des acteurs non étatiques. Les indicateurs régionaux les plus cités sont ceux issus des enquêtes d'Afrobaromètre et de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Les indicateurs mondiaux communément utilisés sont l'indice de perception de la corruption de Transparency International, l'indice mondial de la paix, l'indice de la liberté dans le monde de Freedom House et l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque mondiale.

7. Selon l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, qui couvre toute la région, globalement, la gouvernance en Afrique reste en moyenne sur une trajectoire ascendante. Entre 2008 et 2017, 34 pays ont vu leur gouvernance s'améliorer globalement, et 18 leur situation se détériorer. La Côte d'Ivoire a connu la plus grande amélioration, et la Libye la plus grande détérioration. En 2017, le continent a atteint son score de gouvernance le plus élevé sur la période 2008-2017.

8. Une désagrégation plus fine des données fait apparaître des résultats contrastés concernant la réalisation de l'objectif 16 ; les progrès accomplis dans un domaine sont contrebalancés par une régression dans un autre. La sûreté personnelle et la sécurité nationale font partie des variables qui auraient fortement baissé entre 2008 et 2017, selon l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. D'autres variables ont également baissé, notamment dans les domaines des droits et de la gestion publique. On note cependant des progrès dans les domaines de l'état de droit, de la participation, et de la transparence et du principe de responsabilité. Des variations propres aux pays peuvent permettre de mieux appréhender les évolutions ascendantes et descendantes.

9. Les sociétés pacifiques sont à la base du développement économique ; cependant, l'insécurité, les troubles sociaux, les tensions politiques et les émeutes continuent de prévaloir sur le continent. En 2018, la Somalie et le Soudan du Sud comptaient parmi les pays les moins pacifiques. La République démocratique du Congo, le Lesotho et le Togo ont fait face à un regain de conflits internes. Le Cameroun, le Niger et le Nigéria ont connu une dégradation de la paix. L'Afrique du Sud aurait, selon les estimations, enregistré l'impact économique des violences le plus élevé sur le continent, soit 2 582 dollars par habitant.

10. Sur les cinq pays où l'amélioration la plus élevée a été enregistrée dans le domaine de la paix en 2017, quatre, dont la Gambie et le Libéria, sont en Afrique subsaharienne. Les améliorations sont des occasions de mutualiser les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

11. En 2017, les scores moyens pour la sûreté personnelle et la sécurité nationale en Afrique étaient les plus faibles sur 10 ans. L'incidence des conflits armés et de la violence en 2017 a été différente du point de vue des éléments déclencheurs, des protagonistes et de la dynamique générale ; cependant, ces conflits étaient dus aux mêmes causes sous-jacentes liées à des faiblesses structurelles, notamment la mauvaise gouvernance, les inégalités horizontales et verticales et la mauvaise gestion de la diversité.

12. Les conflits ont des coûts humains, économiques et sociaux et constituent un maillon important du cercle vicieux qui établit un lien entre les conflits et le sous-développement. C'est dans ces conflits que les populations les plus vulnérables (enfants, personnes handicapées et femmes) vivent une situation bien plus difficile que les autres à tous les niveaux, en particulier avec la destruction de leurs conditions de vie et les violations ou abus de leurs droits fondamentaux. La violence provoque des traumatismes à long terme, affaiblit l'inclusion et la cohésion sociales, entraîne des déplacements et augmente le nombre de réfugiés. La violence armée et l'insécurité ont une incidence négative sur la croissance économique et génèrent souvent des ressentiments durables entre les communautés. Une analyse de l'Institute for Economics and Peace conclut cependant que pour chaque point de pourcentage gagné en faveur de la paix, le produit intérieur brut (PIB) par habitant augmente de 1,8 %.

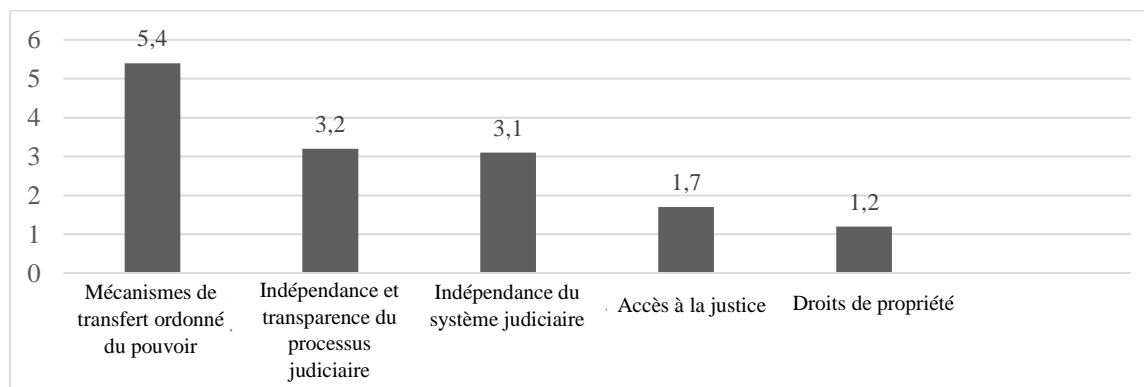
13. En 2018, une étude réalisée par Afrobaromètre a conclu que dans 33 pays, la grande majorité des citoyens africains faisaient preuve d'une grande tolérance à l'égard de personnes d'origine ethnique (91 %) et de religion (87 %) différentes, d'immigrants (81 %) et de personnes vivant avec le VIH/sida (68 %). La criminalité et la criminalité organisée continuent cependant de poser problème, en particulier pour les grandes économies d'Afrique. Bien que les homicides volontaires aient généralement baissé ces dix dernières années, les populations de certains pays africains sont confrontés

à un risque accru de devenir des victimes. Les données ont en particulier permis de déterminer la proportion d'enfants âgés de 1 à 14 ans qui ont subi toute forme violente de punition (agression psychologique et châtement corporel) au cours du dernier mois. Les résultats ont montré qu'entre 2005 et 2016, la proportion était de 85 % en Afrique, contre une moyenne de 80 % au niveau mondial. La plupart des victimes de la traite restent les enfants d'Afrique, continent où le niveau d'enregistrement des enfants de moins de cinq ans le plus bas (46 %). De plus, la CEA estime que 500 millions de personnes, sur la population africaine totale estimée à 1,2 milliard de personnes, n'ont pas de pièce d'identité officielle, ce qui est dû à un système inefficace d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et qui contribue ainsi davantage à la marginalisation et l'exclusion des personnes non recensées. Les données de 2018 ont montré qu'en Afrique du Sud, le taux de meurtre avait augmenté de 6,9 % en 2017 et qu'un plus grand nombre de femmes et d'enfants étaient assassinés. En ce qui concerne le Nigéria, une évaluation de l'objectif 16 a fait ressortir que malgré la ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, le pays reçoit toujours environ 70 % des 500 millions d'armes illicites arrivant en Afrique.

14. La justice aide à lutter contre les lois ou pratiques discriminatoires ou contre les crimes qui menacent le fondement des sociétés pacifiques. La justice et l'état de droit progressent lentement et de manière inégale sur le continent et sont minés par la discrimination et la répression. Les recherches indiquent que la police, le pouvoir judiciaire et les fonctions électives sont parmi les plus corrompus en Afrique. Une majorité d'Africains (55 %) a déclaré que la corruption avait augmenté au cours de l'année écoulée. Afrobaromètre a montré que la majorité des personnes interrogées (59 %) estimaient que la presse révélait de manière « assez efficace » ou « très efficace » les erreurs et la corruption des autorités publiques. On s'inquiète cependant du grand nombre de journalistes emprisonnés et des fermetures de médias sociaux, au mépris des cadres normatifs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Le petit nombre de personnes qui versent des pots-de-vin (14 %) signalent les cas concernés aux autorités. Parmi celles qui l'ont fait, la plupart (68 %) ont fait savoir que les autorités n'avaient pris aucune mesure, et 29 % ont dit en avoir subi les conséquences négatives. Presque deux tiers (63 %) des Africains ont déclaré que leur gouvernement ne luttait pas efficacement contre la corruption. Cependant, une courte majorité (54 %) a indiqué que les citoyens ordinaires pouvaient jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la corruption. Des signes positifs peuvent être observés : 72 % des Africains ont déclaré que les tribunaux ont le droit de rendre des jugements auxquels chacun doit toujours se conformer, pour renforcer la légitimité du système judiciaire. L'indépendance de la justice est également en progression (voir figure I).

Figure I

Tendances des indicateurs spécifiques de la sécurité et de l'état de droit : évolution du score entre 2013 et 2017



Source : Données de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2018 (Londres, Fondation Mo Ibrahim, 2018).

15. La liberté d'expression dans les sphères privée et publique doit être assurée pour renforcer la participation libre et véritable des différents secteurs de la société à la réalisation des objectifs de développement durable. Les gens doivent pouvoir avoir un mot à dire dans les décisions qui concernent leurs vies, et les lois et les politiques devraient être appliquées sans aucune forme de discrimination. En outre, ne pas avoir accès à la justice signifie que les conflits ne sont pas résolus et que les victimes ne peuvent obtenir ni protection ni réparation.

16. Une institution forte, efficace, responsable et transparente est le mécanisme par lequel la bonne gouvernance devient une réalité. En 2019, le niveau d'inclusivité des institutions du continent a été contrasté. La participation a progressé, sous l'impulsion d'élections démocratiques, mais en parallèle, l'espace de la société civile s'est réduit et la liberté d'association et de réunion, les droits civils et les libertés, ainsi que la liberté d'expression ont connu une évolution alarmante. Dans 36 pays africains, les gens font plus confiance aux institutions informelles, comme les chefs religieux et traditionnels (respectivement 72 et 61 %), qu'aux organes exécutifs officiels de l'État (54 %). Néanmoins, les gens jugent certains organes exécutifs, comme l'armée nationale et la présidence de l'État, assez dignes de confiance (respectivement 64 et 57 %). De plus, huit citoyens africains sur dix estiment au moins être « assez libres » d'adhérer à l'organisation politique de leur choix, et une majorité (58 %) estime être « complètement libre » de le faire. Les pays enquêtés les mieux classés à cet égard sont le Botswana, le Ghana, le Malawi et le Sénégal. Un citoyen sur six (17 %) s'est estimé « pas très libre » ou « pas du tout libre » de s'associer comme il l'entendait. Les pays qui s'en sortent le moins bien en matière de liberté d'association sont l'Égypte, l'Eswatini, le Soudan et le Zimbabwe. Les droits politiques et civils ont également continué de s'éroder en Érythrée, en Guinée équatoriale, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Dans le même temps, l'Angola, l'Éthiopie et la Gambie font désormais preuve d'exemplarité.

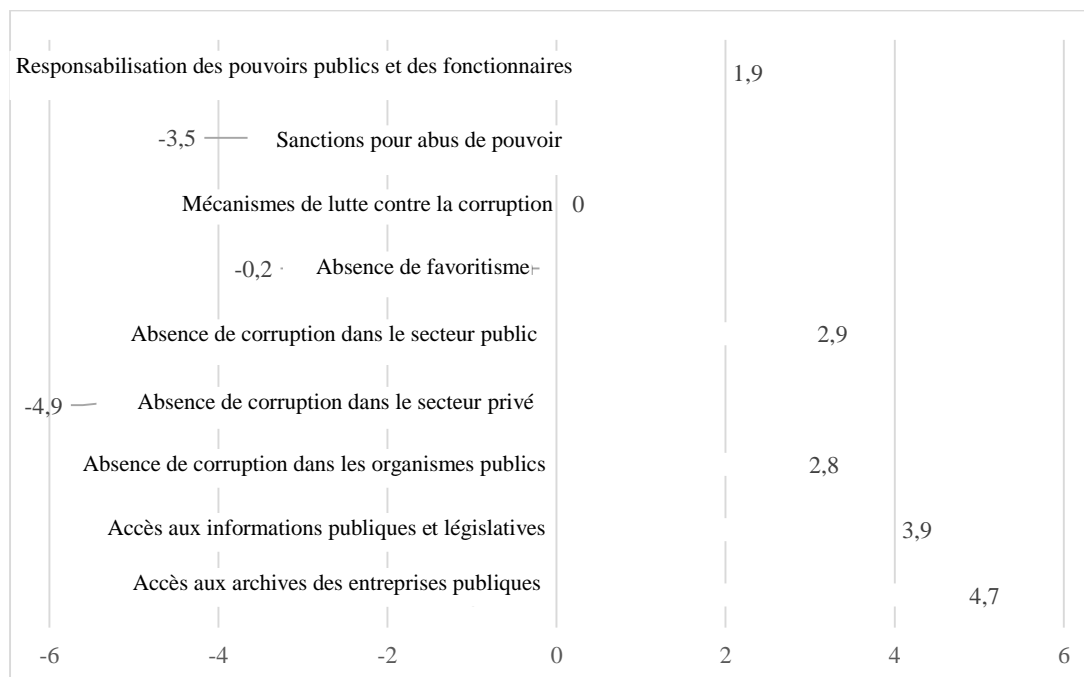
17. La corruption continue d'affaiblir la bonne gouvernance, et les pertes économiques et les blocages qu'elle induit accroissent le coût du développement. Elle affaiblit le fonctionnement de l'État, mine la confiance du public et, dans des cas extrêmes, délégitime l'État, entraînant une forte instabilité politique et économique, qui a des effets à long terme, notamment des conflits violents. Les problèmes les plus fréquemment cités en Afrique sont le chômage, la santé et l'éducation. Des études récentes montrent que les Africains pauvres sont 11 % plus susceptibles de payer des pots-de-vin en échange d'un service. D'autres études indiquent que les citoyens pauvres sont confrontés, plus souvent que les citoyens riches, à des demandes de pot-de-vin dans les institutions de service public.

18. En 2015, jusqu'à 22 % des Africains qui étaient en contact avec une institution de service public ont eu à verser des pots-de-vin, le plus souvent à des policiers ou à des magistrats. L'Union africaine estime que chaque année, plus de 148 milliards de dollars quittent le continent à cause de différents actes et activités de corruption, ce qui représente environ 25 % du PIB moyen du continent. L'établissement d'un budget réaliste reste une tâche redoutable en Afrique subsaharienne : les budgets de plus de 75 % des pays enregistrent des écarts de plus de 5 %, et environ 40 % des pays connaissent une détérioration de la fiabilité de l'exécution de leurs prévisions budgétaires. La corruption touche environ 70 % des marchés publics en Afrique et gonfle le coût des contrats d'approximativement 20 à 30 %. L'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique – outil de diagnostic annuel qui évalue la qualité des politiques et des cadres institutionnels et leur capacité à soutenir une croissance durable et la réduction de la pauvreté – a fait apparaître que le Rwanda continuait d'être en tête dans ce domaine aux niveaux régional et mondial. Le Sénégal a également obtenu un très bon score au niveau régional, suivi de près par Cabo Verde, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, ce qui montre qu'il est possible d'être plus efficace. Les pays améliorent de plus

en plus la transparence et la responsabilisation, et la plupart des indicateurs progressent (voir figure II).

Figure II

Tendances en matière de transparence et de responsabilisation : évolution du score entre 2013 et 2017



Source : Données de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2018 (Londres, Fondation Mo Ibrahim, 2018).

Les flux financiers illicites restent un problème

19. Il ressort des dernières estimations de la CEA qu'au cours de la période 2000-2015, le montant net des flux financiers illicites entre l'Afrique et le reste du monde s'est établi en moyenne à 73 milliards de dollars par an, du fait uniquement de pratiques de fausse facturation. Selon le Global Financial Integrity, les flux financiers illicites en provenance d'Afrique par d'autres moyens se chiffrent au total jusqu'à 26,7 milliards de dollars par an. Pris ensemble, ces montants porteraient les flux financiers illicites en provenance d'Afrique à 100 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 4 % du PIB du continent. De fait, ces 50 dernières années, l'Afrique aurait subi, à cause des flux financiers illicites, des pertes de plus de mille milliards de dollars, montant équivalent au volume total de l'aide publique au développement dont elle aurait bénéficié au cours de la même période. Sans ces flux, le stock de capital de l'Afrique aurait augmenté de 60 % et le PIB par habitant de 15 % ; le taux d'investissement intérieur par rapport au PIB serait passé de 19 à 30 %. À titre de comparaison, le total des coûts différentiels liés au financement de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique oscillerait entre 614 et 638 milliards de dollars par an.

20. Des efforts sont déployés, notamment grâce aux Swiss Leaks et aux Panama Papers, pour mettre en avant la nécessité de collaborer à l'échelle internationale pour lutter contre les flux financiers illicites dans le cadre de l'architecture de la gouvernance mondiale. En 2018, l'Afrique a été témoin d'un exemple de réussite dans le recouvrement d'avoirs lorsque Muhammadu Buhari, le Président nigérian, a signé un mémorandum d'accord avec la Suisse et l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, pour la restitution d'environ 321 millions de dollars d'avoirs recouverts, qui avaient été acquis illégalement. Au moment de l'établissement du présent document, aucun pays africain n'était encore membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de la Banque des règlements internationaux, et l'Afrique était très peu

représentée dans des instances de ce type (voir tableau 2). Les exemples de réussite devraient inciter les pays africains à s'associer aux efforts de gouvernance mondiale visant à lutter contre les flux financiers illicites.

Tableau 2

Participation des pays africains aux instruments internationaux de coopération fiscale

<i>Instrument ou institution</i>	<i>Nombre total de membres</i>	<i>Pays à revenu intermédiaire</i>	<i>Pays les moins avancés</i>	<i>Petits États insulaires en développement</i>	<i>Pays africains</i>
Convention d'assistance mutuelle – pour l'échange d'informations fiscales à la demande	117	42	3	18	11
Norme d'échange automatique d'information – pour l'échange d'informations fiscales entre pays	102	29	1	24	5
Forum mondial – organisme chargé au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de l'examen et de la mise en œuvre de normes de transparence fiscale	149	63	17	31	26
Instrument multilatéral sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices pour l'application de normes convenues de réduire de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices	90	31	2	8	11

Source : Données du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Organisation de coopération et de développement économiques, 2018) ; et *Financing for Development : Progress and Prospects 2018* (New York, Organisation des Nations Unies, 2018).

III. Lacunes et nouveaux problèmes, défis et opportunités

21. Avec encore une dizaine d'années avant 2030, il reste impératif de poursuivre les efforts visant à renforcer la mise en œuvre des actions qui contribuent à la réalisation des 12 cibles et des 23 indicateurs spécifiques de l'objectif de développement durable 16 et de pallier les lacunes. Une telle démarche nécessite une mobilisation, un engagement et une collaboration multipartites solides aux niveaux national, régional et mondial, avec un accent tout particulier sur une analyse et une prise de décisions fondées sur des données normalisées et fiables.

A. Localisation de l'objectif 16

22. Localiser les objectifs de développement durables revient à traduire des ambitions mondiales de développement durable en résultats tangibles en matière de développement pour les communautés, les foyers et les individus au niveau local, en particulier ceux qui sont vulnérables, marginalisés et ont été laissés de côté. Les principaux moteurs de la localisation sont la sensibilisation, les partenariats et la participation, y compris la participation au niveau de la base.

23. Les autorités infranationales et les conseils municipaux et locaux ont un rôle clé à jouer pour favoriser une pleine appropriation du processus par les communautés, les localités et les régions, et promouvoir une mise en œuvre et une responsabilisation efficaces en intégrant et en adaptant l'objectif 16+ aux réalités du terrain, tout en assurant la cohérence avec les priorités et les orientations nationales. Elles peuvent véritablement aider à localiser les objectifs de développement durable en adoptant des approches fondées sur les droits de l'homme et tenant compte des conflits et des questions de genre dans

la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs programmes de développement, en partenariat étroit avec les organisations de la société civile et les organisations communautaires.

24. La plupart des investissements visant à promouvoir le développement durable seront faits au niveau local et nécessitent donc pour cette raison la participation des autorités et des organes locaux, nationaux et régionaux, bien informés et dûment habilités, pour combler le décalage entre les objectifs de développement durable et leur réalisation au niveau local.

B. Suivi de l'objectif 16 : données pour la gouvernance

25. Mesurer la gouvernance et les institutions reste un défi marqué par de nombreux problèmes politiques, techniques et financiers liés à la collecte des données et aux moyens statistiques nécessaires pour produire des données pour la gouvernance. Actuellement, il n'existe pas suffisamment de données officielles ni de moyens statistiques au niveau national pour mesurer la réalisation de l'objectif 16 et faire des comparaisons entre pays. Pour ne pas compromettre la réalisation de l'objectif 16, il est important de réunir les données nécessaires qui permettront de déterminer si les citoyens ont accès à la justice et à des institutions fortes ou s'ils vivent en paix.

26. Au niveau mondial, des données comparables sont soit indisponibles, soit disponibles seulement pour un petit nombre de pays au titre de nombreux indicateurs. Les organismes des Nations Unies et les institutions de recherche, notamment Afrobaromètre et la Fondation Mo Ibrahim, ont fourni la plupart des données utilisées dans le présent rapport. Il convient de noter que la plupart des données sont datées.

27. Des expériences reproductibles existent cependant bel et bien. On peut déjà tirer de bonnes pratiques et des enseignements de l'examen périodique universel et de l'examen national volontaire, et déterminer des synergies possibles entre eux, en ce qui concerne les lignes de responsabilité, les méthodes d'établissement de rapports et la participation des parties prenantes. Certains pays relient déjà les mécanismes régionaux et les mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies - organes de surveillance des traités relatifs aux droits de l'homme et procédures spéciales y relatives, examen périodique universel au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable.

28. La Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, initiative conjointe de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, appuyée par le Programme des Nations Unies pour le développement, est une enquête sur le Système mondial de localisation qui a été pilotée dans 11 pays africains entre 2012 et 2014. L'enquête a eu recours à un outil harmonisé pour collecter des données auprès du public sur des questions concernant notamment les droits de l'homme, les processus électoraux, la corruption, la participation citoyenne, et la criminalité et les conflits. Depuis l'adoption de la stratégie en 2010, un nombre de plus en plus grand de bureaux nationaux de la statistique en Afrique produisent aujourd'hui des statistiques officielles sur la gouvernance. Les données de certains pays pilotes, notamment le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Malawi, le Mali et l'Ouganda, ont été publiées récemment. Le groupe d'étude de Praia sur les statistiques de la gouvernance, qui a été établi au sein de la Commission de statistique, vise également à faire avancer les normes et à aider les pays à produire des données et des statistiques pour le suivi de l'objectif 16.

C. Efforts et mesures engagés au niveau régional

29. Des efforts ont également été déployés au niveau régional pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. Dans le cadre de la contribution qu'elle apporte à la base de connaissances sur la gouvernance, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en collaboration avec l'Architecture africaine de gouvernance, a publié en 2019 son tout premier Rapport sur la gouvernance en Afrique, sur le thème de la promotion des valeurs communes de l'Union africaine.

30. Avec 40 ratifications et adhésions au 14 janvier 2019, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo en 2003, reste un instrument normatif, comme le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Déclaration d'Abuja sur la réponse à l'extrémisme violent et sa prévention. Mais même avec l'existence de ce corpus important de connaissances, d'institutions et de normes, ce dont a besoin, ce sont des résultats concrets.

31. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine ont adopté des instruments de lutte contre la corruption, notamment le Protocole de lutte contre la corruption de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la lutte contre la corruption. Le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité repose sur le principe selon lequel la paix et le développement durables passent par le renforcement des capacités des institutions nationales pour lutter contre les conflits. Il est essentiel que ces mécanismes de gouvernance deviennent efficaces et efficients et contribuent de manière tangible à des résultats positifs en matière de bonne gouvernance.

D. Rôle du système des Nations Unies

32. Les organismes des Nations Unies restent à l'avant-garde des efforts visant à accompagner les États membres dans la réalisation de l'objectif 16. En 2018, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la Banque mondiale ont lancé un rapport intitulé « Pathways for Peace » (Chemins pour la paix) pour l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel qui présente des approches inclusives de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Le Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD, dans le cadre de son groupe thématique 9 sur la gouvernance, la paix et la sécurité, contribue aux efforts visant à renforcer la mise en œuvre de la prévention des conflits, de la médiation et de la diplomatie préventive.

33. En tant qu'institutions indépendantes et non judiciaires, les institutions nationales de défense des droits de l'homme ou les mécanismes indépendants similaires de protection des droits de l'homme comme les organismes de lutte contre la corruption (au sens de la Convention des Nations Unies contre la corruption), peuvent jouer un rôle moteur dans la promotion et la protection des droits de l'homme et le suivi de leurs violations. Ces institutions sont des modèles reconnus de la responsabilité et des obligations des États en matière de droits de l'homme. Au mois de mars 2019, les pays dont les institutions de défense des droits de l'homme étaient accréditées auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et du Comité international de coordination des institutions nationales étaient les suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Maroc, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du

Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Togo, Zambie et Zimbabwe.

34. La CEA a contribué à consolider la réalisation de l'objectif 16. Par l'intermédiaire du Centre d'excellence sur l'identité numérique qu'elle a récemment établi en collaboration avec la Banque mondiale, l'Union africaine et le système des Nations Unies, elle s'emploie à élaborer des principes d'établissement d'identités numériques adéquates. L'objectif du projet est de faire en sorte qu'en dix ans, chaque citoyen africain ait une identité numérique propre et reconnue, ce qui contribuera ainsi directement à la réalisation de la cible 9 de l'objectif 16 (d'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances). De même, la campagne #HudumHalisi pour des services publics honnêtes appelle l'attention sur le côté humain et une approche alternative de la lutte contre la corruption. Hudumu Halisi signifie « service véritable » en swahili. La campagne a été lancée en marge de la 21^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Nouakchott du 25 juin au 2 juillet 2018, et un déploiement régional a été envisagé à cette occasion. En janvier 2019, la première campagne nationale a été lancée au Kenya grâce à un partenariat avec le Gouvernement. La campagne régionale africaine devrait porter sur les cibles 16.3, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8 et 16.10. De plus, les activités de la CEA qui concernent les flux financiers illicites et visent à atteindre la cible 16.4, restent au centre des efforts mondiaux de lutte contre ce fléau.

IV. Mobilisation des moyens de mise en œuvre et rôle et état des données

35. Surmonter les défis en vue de la mobilisation de différents moyens de mise en œuvre de l'objectif 16 reste un impératif pour la localisation de cet objectif. L'Afrique doit encore renforcer le développement de la bonne gouvernance sur le continent. De plus, les systèmes de collecte de données doivent être améliorés, par l'innovation, le transfert de technologies, le recours à la coopération Sud-Sud et triangulaire, la recherche de financement grâce à la mobilisation des ressources intérieures et la coopération internationale au développement.

V. Recommandations clefs pour intensifier la mise en œuvre

36. Comme tout processus d'édification d'institutions, la création de sociétés pacifiques, justes et inclusives prend beaucoup de temps. Les réussites doivent être reconnues à toutes les étapes. Pour réaliser les objectifs voulus, les recommandations clés sont les suivantes :

a) Renforcer la mise en place de systèmes de suivi des indicateurs de l'objectif 16 et leur intégration dans la planification et la prise de décisions aux niveaux local et national, notamment en matière de législation parlementaire, de budgétisation et d'allocation de ressources. Une planification et une prise de décisions efficaces reposent sur des données normalisées, actualisées, exactes et fiables qui comportent notamment des indicateurs fondés sur les droits de l'homme. À cette fin, des partenariats inclusifs qui rassemblent acteurs étatiques et non étatiques, parlementaires, représentants de la société civile, des médias, du milieu universitaire, chefs religieux, représentants d'institutions traditionnelles, du secteur privé et de populations marginalisées, notamment les jeunes et les femmes, et qui assurent leur participation active, devraient être mis en place pendant le processus en vue de garantir l'appropriation et la représentativité de la mise en œuvre, de la collecte des données, du suivi et de l'évaluation de la réalisation de l'objectif 16 de l'établissement de rapports dans ce cadre.

b) S'engager à ouvrir davantage l'espace public, conformément aux mécanismes des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, en tirant parti des technologies innovantes et des principes qui régissent les technologies de l'information et de la communication. Les technologies de l'information et de la communication connectent et lient de plus en plus les personnes de tous les âges, des zones rurales comme des zones urbaines, et accroissent leur participation citoyenne. Les innovations des médias sociaux permettent d'interagir, d'échanger et de diffuser des informations, aidant ainsi à agrandir et à élargir l'espace de participation de populations initialement exclues et marginalisées. Les citoyens ordinaires disposent d'informations et exigent des niveaux élevés d'éthique, d'intégrité et de responsabilité. Ils veulent que les services publics soient fournis de manière équitable et responsable. Les cas de troubles dans les pays qui ont récemment tenu des élections, ou dans ceux qui en organiseront bientôt, notamment l'Algérie, la République démocratique du Congo et le Soudan, montrent jusqu'où les citoyens sont prêts à aller pour exercer leurs droits à la liberté d'information et élire leurs dirigeants et leur demander des comptes. L'inclusion est un préalable à la paix et à la sécurité. Le pouvoir judiciaire doit rendre effectif l'accès du public à l'information et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, conformément à la législation interne et aux conventions internationales pertinentes.

c) Comprendre clairement les défis et les priorités spécifiques des pays liés à la localisation de l'objectif 16 en matière de renforcement ciblé des capacités et de coopération internationale au développement. Par exemple, un tableau de bord de pays concernant le Nigéria, le plus grand pays d'Afrique, met en lumière les domaines qui nécessitent une amélioration. Les priorités peuvent cependant ne pas être nécessairement les mêmes pour un autre pays. Il est donc important de veiller à ce que les recommandations spécifiques au pays et au contexte soient pratiques et réalistes, et qu'elles prennent en compte les actions à prendre à court et à moyen termes, en particulier dans les examens nationaux volontaires officiels. Pour autant, le besoin de données normalisées et comparables sera toujours présent.

d) Contribuer à la base de données factuelles et de connaissances sur les moyens de relever les défis et de renforcer les institutions pour la réalisation des objectifs de développement durable. Diverses organisations en Afrique s'emploient déjà activement à comprendre les complexités des enjeux de la gouvernance contemporaine. Il s'agit notamment de l'ONU, d'Afrobaromètre, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Une collaboration permanente entre ces entités s'impose pour comprendre la gouvernance de manière approfondie, éclairée et durable et l'améliorer sur le continent. Une telle démarche exige aussi que l'on utilise de manière complémentaire les données secondaires et publiques et les mégadonnées dans l'analyse et l'évaluation, pour alimenter ensuite le processus de prise de décisions.

e) Améliorer les outils et les ressources pour renforcer la mise en place d'institutions et améliorer la gouvernance. L'amélioration de la gouvernance institutionnelle, économique et politique est au cœur de l'objectif 16. Une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, en particulier les normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits environnementaux, sociaux et politiques, peut aider à promouvoir la mise en œuvre efficace de l'objectif 16+, notamment par le renforcement de la participation démocratique, la protection des droits de l'homme, le traitement des causes profondes des conflits ainsi que le renforcement des réformes concernant la fourniture de services pour ne laisser personne de côté.

VI. Messages clefs

- L’Afrique fait des progrès dans les domaines thématiques qui peuvent contribuer à la réalisation de l’objectif 16.
- La gouvernance s’est globalement améliorée sur le continent mais des progrès s’imposent encore pour garantir la paix, renforcer la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes.
- Des analyses spécifiques de pays mettent en évidence des domaines à améliorer et recommandent des interventions adaptées au contexte et axées sur les progrès à faire au niveau national dans les cibles et les indicateurs de l’objectif 16.
- Les partenariats et la collaboration multipartites sont des éléments déterminants pour la mise en œuvre de l’objectif 16, compte bien tenu de l’avantage comparatif que présente chaque partenaire. Ces partenariats consistent entre autres à créer une base de données pour le suivi et l’évaluation de l’objectif 16, et à mettre en place l’expertise et le financement nécessaire au processus.
- En 2030, les résultats des objectifs de développement durable dépendront en grande partie du rôle transformateur des gouvernements, ainsi que de l’engagement et du degré d’autonomisation des citoyens, au travers d’institutions fortes et de la mise à profit des opportunités qu’offrent les technologies innovantes.

Annexe

Tendances de l'évolution des indicateurs relatifs à la gouvernance

Pays	Nombre d'indicateurs de l'objectif 16 disponibles (pourcentage)	Indicateurs améliorés ces 12 dernières années (pourcentage)	Rang mondial en matière de paix (sur 168)	État de droit	Transparence et responsabilité	Sécurité personnelle	Sécurité nationale	Participation et droits de l'homme	Tendances générales relatives à la gouvernance
Afrique du Sud	17/22 (77 %)	6/17 (35 %)	123	-1,4	-14,3 ^a	-6,0	+3,0	+2,6	-0,6
Algérie	14/22 (64 %)	5/14 (36 %)	109	-9,1	-0,6	-4,8	+2,8	+4,1	-1,3
Angola	17/22 (36 %)	4/17 (63 %)	100	+9,7	-3,1	-10,1	-1,1	+0,2	+0,7
Bénin	15/22 (68 %)	3/15 (20 %)	79	-0,8	-1,4	-11,0	-8,0	+4,0	-0,1
Botswana	13/22 (59 %)	6/13 (46 %)	27	-5,7	-10,5	+0,4	-0,1	-4,5	-3,7
Burkina Faso	17/22 (77 %)	5/17 (29 %)	91	+4,9	0,0	-10,6	-3,9	+8,9	+4,8
Burundi	16/22 (73 %)	4/16 (25 %)	141	-24,2 ^b	-3,7	-21,3	-20,5	-7,8	-5,0
Cabo Verde	-	-	-	+1,8	-8,9	-1,9	0,0	-3,4	-0,8
Cameroun	18/22 (82 %)	4/18 (22 %)	130	-6,1	-0,9	-4,2	-27,2	+0,2	-0,3
Comores	-	-	-	+10,7	-7,1	+8,4	+14,9	-2,0	+3,9
Congo	12/22 (55 %)	4/12 (33 %)	124	-4,3	+3,0	-6,3	-9,0	+3,8	+0,7
Côte d'Ivoire	16/22 (73 %)	5/16 (31 %)	121	+22,6	+23,2 ^c	+8,3	+7,4	+15,9	+12,7 ^d
Djibouti	11/22 (50 %)	4/11 (36 %)	107	-4,3	-1,0	-12,7	-11,0	+2,6	+0,8
Égypte	17/22 (77 %)	4/17 (24 %)		+3,1	+6,3	+7,1	-34,5	+1,8	+3,9
Érythrée	6/22 (27 %) ^e	4/6 (67 %) ^f	136	-11,3	-10,5	-7,8	+16,9	-2,5	-2,9
Eswatini	15/22 (68 %)	4/15 (27 %)	77	-3,4	-7,2	+7,7	+4,2	-1,0	+1,4
Éthiopie	13/22 (59 %)	4/13 (31 %)	134	+0,2	+5,6	-14,3	+2,8	+4,6	+2,6
Gabon	13/22 (59 %)	3/13 (23 %)	87	-4,5	-3,1	-4,1	0,0	+5,3	-0,1
Gambie	10/22 (45 %)	3/10 (30 %)	110	+16,7	+8,1	-12,5	-4,1	+9,2	+3,0
Ghana	20/22 (91 %) ^g	6/20 (30 %)	43	+4,7	-4,9	-3,2	-5,8	-0,3	+0,9
Guinée	13/22 (59 %)	6/13 (46 %)	96	+23,5	+4,6	-4,3	+4,3	+13,8	+6,1
Guinée-Bissau	9/22 (41 %)	4/9 (44 %)	122	-3,6	-3,4	-11,4	+0,4	+3,4	+0,9

^a Situation la plus détériorée.

^b Situation la plus détériorée

^c Meilleure amélioration

^d Situation la plus détériorée

^e Niveau de disponibilité des données le plus bas.

^f Meilleure amélioration.

^g Niveau de disponibilité des données le plus haut.

Pays	Nombre d'indicateurs de l'objectif 16 disponibles (pourcentage)	Indicateurs améliorés ces 12 dernières années (pourcentage)	Rang mondial en matière de paix (sur 168)	État de droit	Transparence et responsabilité	Sécurité personnelle	Sécurité nationale	Participation et droits de l'homme	Tendances générales relatives à la gouvernance
Guinée équatoriale	6/22 (27 %) ^h	3/6 (50 %)	61	-1,6	-3,3	-9,7	+4,4	+2,9	-0,1
Kenya	18/22 (82 %)	9/18 (50 %)	125	+6,6	+7,1	+4,3	-4,8	+4,0	+6,1
Lesotho	14/22 (64 %)	4/14 (29 %)	90	-1,2	+7,2	+6,3	-8,3	+0,2	0,0
Libéria	19/22 (86 %)	4/19 (21 %)	82	+18,0	-1,6	-5,7	+10,4	+2,9	+4,8
Libye	9/12 (41 %)	5/9 (56 %)	157	-11,1	-2,6	-49,3 ⁱ	-51,8 ^j	+8,1	-15,6 ^k
Madagascar	16/22 (73 %)	4/16 (25 %)	44	+2,0	-3,4	-18,0	+5,4	+2,9	-4,4
Malawi	18/22 (82 %)	2/18 ^l (11 %)	48	+4,3	-5,1	-4,1	-4,6	+7,4	-1,4
Mali	15/22 (68 %)	2/15 (13 %)	140	-3,1	-3,8	-20,9	-16,6	-10,5 ^m	-4,0
Maroc	16/22 (73 %)	6/16 (38 %)	75	+0,7	+8,4	+0,1	-4,2	+4,8	+7,3
Mauritanie	13/22 (59 %)	5/13 (38 %)	128	+3,9	+4,9	-0,7	+11,0	-0,5	+1,2
Maurice	14/22 (64 %)	4/14 (29 %)	22 ⁿ	-2,7	-4,3	+2,1	+5,0	+1,6	-0,7
Mozambique	17/22 (77 %)	3/17 (18 %)	78	-6,6	-10,3	-7,2	-5,6	-4,7	-3,0
Namibie	13/22 (59 %)	4/13 (31 %)	50	-7,3	-7,7	-1,4	+8,3	+8,8	+3,3
Niger	15/22 (68 %)	2/15 (13 %)	126	-0,3	-0,3	+5,6	-6,0	+8,4	+5,6
Nigéria	18/22 (82 %)	7/18 (39 %)	149	-3,3	+7,6	-1,5	-24,6	+8,5	+2,8
Ouganda	18/22 (82 %)	5/18 (28 %)	105	-11,0	+2,1	-0,8	+18,7	-1,4	+1,4
République centrafricaine	12/22 (55 %)	3/12 (25 %)	155	-1,4	-4,1	-25,7	-16,7	+2,0	-2,5
République démocratique du Congo	15/22 (68 %)	5/15 (33 %)	153	-5,2	-0,2	-24,9	-19,6	-4,7	-2,8
République-Unie de Tanzanie	19/22 (86 %)	5/19 (26 %)	54	+1,7	+3,9	+2,4	-0,5	+2,4	+1,3
Rwanda	15/22 (68 %)	3/15 (20 %)	113	-9,5	+8,1	+0,2	-9,9	+6,1	+5,9
Sao Tomé-et-Principe				-5,0	+5,9	-5,0	0,0	-1,9	+2,3
Sénégal	17/22 (77 %)	5/17 (29 %)	60	+8,2	+13,1	-2,7	-7,8	+5,3	+5,9
Seychelles	-	-	-	-0,3	+8,8	+0,4	+0,3	+8,7	+4,0
Sierra Leone	18/22 (82 %)	5/18 (28 %)	39	+14,2	-1,0	+2,0	+0,7	+3,1	+0,5

^h Égalité, niveau de disponibilité des données le plus bas.

ⁱ Situation la plus détériorée.

^j Situation la plus détériorée.

^k Meilleure amélioration.

^l Pire performance.

^m Situation la plus détériorée.

ⁿ Pays le plus pacifique.

Pays	Nombre d'indicateurs de l'objectif 16 disponibles (pourcentage)	Indicateurs améliorés ces 12 dernières années (pourcentage)	Rang mondial en matière de paix (sur 168)	État de droit	Transparence et responsabilité	Sécurité personnelle	Sécurité nationale	Participation et droits de l'homme	Tendances générales relatives à la gouvernance
Somalie	9/22 (41 %)	5/9 (56 %)	158 ^o	+13,9	-0,5	-5,2	+4,1	+8,3	+6,0
Soudan	14/22 (64 %)	3/14 (21 %)	155	+3,2	-1,0	-9,1	+1,2	+3,8	+1,4
Soudan du Sud	12/22 (55 %)	2/12 (17 %)	160	-13,6	-3,0	-31,2	-33,3	-7,5	-9,3
Tchad	11/22 (50 %)	6/11 (55 %)	135	+3,8	+7,9	+9,0	+9,0	+1,7	+4,6
Togo	16/22 (73 %)	4/16 (38 %)	63	-6,7	+11,1	-1,3	-8,7	+5,6	+5,2
Tunisie	16/22 (73 %)	3/16 (19 %)		+21,2 ^p	+7,4	-10,5	-13,8	+27,1 ^q	+6,9
Zambie	15/22 (68 %)	4/15 (27 %)	41	-0,7	-1,3	-4,0	0,0	-0,8	+1,8
Zimbabwe	18/22 (82 %)	6/18 (33 %)	123	+14,6	+1,7	+8,0 ^r	20,2 ^s	+12,2	+10,8

Source : Données de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2018 (Londres, Fondation Mo Ibrahim, 2018) ; *SDG16 Progress Report : a comprehensive global audit of progress on available SDG16 indicators* (Sydney, Institute for Economics and Peace, 2017).

Remarque : Le classement en matière de paix est celui de 2017, le reste (meilleure amélioration et pire détérioration) porte sur la période 2008-2017.

^o Pays le moins pacifique.

^p Meilleure amélioration.

^q Meilleure amélioration.

^r Meilleure amélioration.

^s Meilleure amélioration.